



TRANSACTIONS IMMOBILIERES

(loi HOGUET n° 70-9 du 2 janvier 1970 et décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)
notice d'information à destination de la clientèle

réception de la clientèle uniquement sur rendez-vous (tél : 06 80 10 53 25)

IDENTITE CARTE PROFESSIONNELLE GARANTIES

VENNIN FINANCE, EURL au capital de 100.000 € est immatriculée au RCS de Paris sous le n° 409 604 790.
Siège social : 9 rue Jean DAUDIN, 75015 PARIS. Gérant : Thierry VENNIN.

VENNIN FINANCE, adhérent FNAIM n° 40279 G, est titulaire de la carte professionnel n° T 12235 délivrée le 31/01/2008 par la préfecture de Paris. VENNIN FINANCE ne reçoit pas de fonds à l'occasion des transactions.

Garantie Financière : CGAIM, Caisse de Garantie de l'Immobilier FNAIM, 89 rue La Boétie – 75008 PARIS, sous le n° B81 704825 pour un montant de 120.000 €

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : AGF, 87 rue de Richelieu 75002 Paris, Police n° 40.419.380.

MANDAT OBLIGATOIRE

La loi HOGUET impose la signature d'un mandat avant tous travaux et démarches d'un agent immobilier.

VENNIN FINANCE accompagne et conseille sa clientèle porteuse d'un projet immobilier et vise une prestation à valeur ajoutée pour son donneur d'ordre. Qu'il s'agisse d'un achat, d'une vente ou d'une location, nous agissons en vue d'une satisfaction optimale des objectifs de notre client. L'approche de chaque affaire est personnalisée et nos travaux et études préliminaires i) d'identification et de quantification des objectifs (ex : typologie d'investissement, seuil de rentabilité, comparaison de prix, avis de valeur, etc.), ii) d'élaboration de scénario(s) adapté(s) au cas particulier rencontré (ex : mode de financement de l'opération, qualité du locataire, caractéristiques du bail, fiscalité applicable, etc.), iii) de publicité et recherche d'opportunités satisfaisantes, nous conduisent à privilégier un travail sous mandat exclusif.

PRESTATIONS USUELLES TARIFICATION TTC (TVA A 19.60%)

Transaction sur immeuble d'habitation :

La tarification TTC de nos services est établie en standard en fonction de la taille de l'affaire traitée :

- montant NET VENDEUR inférieur à 150.000 € → 6% avec minimum forfaitaire de 5.000 €TTC
- montant NET VENDEUR supérieur à 150.000 € → 5%
- montant NET VENDEUR supérieur à 300.000 € → 4%
- montant NET VENDEUR supérieur à 500.000 € → 3%
- montant NET VENDEUR supérieur à 1.5 M€ → 2%

Honoraires à la charge de l'acheteur.

Location :

Nos honoraires sont à partager à 50/50 entre propriétaire et locataire :

- 10% du loyer annuel hors charges et hors TVA, avec minimum de 2500 €TTC

Non compris la rédaction des baux et les états des lieux, à la charge du propriétaire.

Immobilier d'entreprise et fonds de commerce : devis en fonction du dossier.

Les transactions entrant dans le cadre de la loi HOGUET, la rémunération du mandataire est perçue lors de la finalisation de la vente authentique devant notaire. Les prix publics affichés sont TTC, honoraires inclus.